



**Procès-verbal  
de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz  
du 17 mai 2017**

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)  
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz  
Scrutateurs : M. Pierre-Alain Tercier (pour la partie de gauche)  
M. Marcel Sottas (pour la partie de droite)  
Présents : 7 Conseillers communaux  
30 Citoyennes et Citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)  
1 Personne externe à la commune (sans droit de vote)  
*Soit un total de 31 participants*  
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont  
Excusé(e)s : 7 personnes

---

**Tractanda :**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 décembre 2016
2. Investissements complémentaires 2017 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
  - Installation d'un UV pour le traitement de l'eau potable  
au réservoir « Les Monts » Fr. 50'000.-
  - Déplacement d'une conduite d'eau à Le Bry, secteur L'Abranna Fr. 50'000.-
3. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2016
  - lecture des comptes
  - rapport de l'organe de révision
  - approbation des comptes
4. (Nomination d'un membre à la Commission financière)
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

---

A 20h05, **M. le Président** ouvre l'Assemblée communale.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 18 du 5 mai 2017, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Les 7 personnes excusées sont citées. Les scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Pierre-Alain Tercier** et **M. Marcel Sottas**.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

**M. le Président** commence par informer que l'ordre du jour est modifié, car les investissements complémentaires doivent être mis dans les comptes 2016 et être passés avant l'approbation des comptes, le point 4 va donc passer en point 2. Il y a une autre modification qui concerne la nomination d'un membre à la Commission financière. Après contrôle de la loi sur les communes, la Commission financière doit être d'au minimum 3 membres. Ils sont 4 actuellement suite à la démission d'un membre pour raison de déménagement, M. Gaël Ropraz. Après discussion avec la Commission actuelle, elle souhaite rester à 4 membres ce qui convient au Conseil communal, ce point ne sera dès lors pas traité.

**M. le Président** demande s'il y a des remarques ou questions par rapport à la modification de l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, **il est accepté**.

La présentation de l'Assemblée est projetée sur l'écran, ce document fait partie intégrante du présent PV.

### **Point 1**

#### ***Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 décembre 2016.***

**M. le Président** demande s'il y a des remarques quant au PV du 20 décembre 2016. Comme il n'y en a pas il demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 décembre 2016 de s'exprimer par main levée.

**Résultat du vote : Le procès-verbal du 20 décembre 2016 est accepté à l'unanimité.**

### **Point 2**

#### ***Investissements complémentaires 2017 et rapports de la Commission financière***

**M. le Président** explique que les deux investissements soumis ont déjà été réalisés et payés par le compte de fonctionnement. Cependant, suite à la révision des comptes par la fiduciaire, les réviseurs ont estimé que ces travaux donnaient une plus-value et non seulement une charge et que ces biens devaient rentrer dans le bilan. Ils nous ont proposé de les passer en investissement plutôt que de les mettre en compte dans le fonctionnement. Cela ne change pas grand chose mis à part que cela a augmenté le bénéfice de l'exercice et le Conseil communal a besoin de l'aval de l'assemblée pour pouvoir le faire. Il passe la parole à **M. Jean-Jacques Reynaud** pour l'explication des investissements.

#### **- Installation d'un UV pour le traitement de l'eau potable au réservoir Les Monts CHF 50'000.-**

**M. Jean-Jacques Reynaud** précise que l'installation de cet UV nous a été ordonnée par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) suite à une pollution que l'on a eu deux fois l'année passée dans le réseau d'eau, qui se jette dans le réservoir des Monts à Gumefens. Le traitement de l'eau au chlore a commencé en juillet jusqu'en décembre 2016. Depuis la pose de l'UV en décembre, on n'a plus eu de soucis.

**M. le Président** ajoute qu'il s'agit d'une ventilation comptable à la demande du réviseur, que l'UV est posé et payé dans la comptabilité 2016. Il demande le préavis à la Commission financière.

**M. Pierre Broye** prend la parole et confirme que cela correspond à une pratique comptable qui est possible et juste et la Commission financière préavis favorablement cet investissement.

**M. le Président** remercie M. Broye et demande s'il y a des questions, comme il n'y en a pas il prie les personnes qui acceptent cet investissement de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité.**

#### **- Déplacement d'une conduite d'eau à Le Bry, Secteur L'Abranna CHF 50'000.-**

**M. le Président** informe que pour le déplacement de cette conduite d'eau c'est pareil, les travaux ont déjà été réalisés et payés en grande partie en 2016, le solde sera payé sur 2017. Ce déplacement de conduite a été rendu obligatoire par la construction de nouvelles villas dans ce quartier. Cela n'a pas été vu lors de la demande de permis, à savoir que la conduite communale traversait une parcelle à construire et les frais de déplacement n'ont pas pu être imputés au requérant puisque la commune n'avait pas mis de conditions dans le permis de construire.

**M. Jean-Jacques Reynaud** précise que si une conduite d'eau qui traverse un bien-fonds à construire n'est pas inscrite au Registre foncier, son déplacement est à la charge de son propriétaire. A savoir qu'il y a très peu de conduites d'eau communales qui sont inscrites au Registre foncier, car autrefois on posait les conduites en accord avec les propriétaires, surtout en plein champ et sans connaître le parcellaire futur. C'est aussi un élément qu'il faudra corriger. Cette conduite à l'Abranna traversait en diagonale deux parcelles à bâtir et n'était pas inscrite, donc à la charge de la commune.

La parole est redonnée à **M. Pierre Broye** pour le préavis de la Commission financière, qui préavis favorablement l'investissement.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent cet investissement de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité.**

---

### **Point 3**

#### **Comptes de fonctionnement et d'investissements 2016**

La parole est donnée à **M. Michel Grivel**, responsable des finances. Il informe qu'il y a une modification suite à l'intervention de la fiduciaire, la réserve de CHF 543'000.00 a été déplacée du poste non ventilable et mise sur l'épuration. Par rapport à ce qui est publié dans le journal communal et ce qui apparaîtra à l'écran, au poste 71 protection des eaux, le montant a augmenté de CHF 543'000.00 et ce montant est diminué dans les postes non ventilables. Il s'agit uniquement d'un changement de chapitre et ne change rien au résultat.

M. Grivel commence la lecture des comptes de fonctionnement 2016 qui sont affichés à l'écran. Il informe que dans les postes non ventilables, il y a des amortissements supplémentaires pour le génie civil CHF 335'000.00, pour le prêt du stand de tir CHF 50'000.00, le solde de la participation au FC Gumefens CHF 99'999.00, il reste un franc symbolique, et la halle pour l'édilité à Le Bry CHF 130'099.00. Il poursuit par la récapitulation par chapitre, avec un total de charges de CHF 9'030'744.00 pour des revenus de CHF 9'035'420.00, ce qui nous donne un bénéfice net de l'exercice 2016 de CHF 4'676.00.

M. Grivel demande s'il y a des questions. Comme il n'y en a pas, il continue avec la lecture des comptes d'investissements 2016 puis poursuit avec la lecture du détail des investissements terminés en 2016.

Pour la HAP, à noter que lors de l'agrandissement, avec les budgets de l'architecte on était plutôt près des 3,6 mio et en ayant fait bien attention au budget lors des travaux, la surprise a été bonne à la fin avec ce résultat positif.

Pour le captage RFSM, c'est le contraire. Il était difficile de faire un budget plus juste, car pour trouver de l'eau, l'évaluation des frais est plus difficile que lors d'une construction où tout peut être planifié. A savoir que c'était le RFSM qui était pilote du projet et parfois on a été mis devant le fait accompli au niveau des coûts. On a dû changer des pompes, capter ailleurs, faire des essais, refaire des sondages, d'où ces dépassements.

Quand au séparatif de Malamoillie, il y a un dépassement étant donné que des forages dirigés ont dû être faits dans certains endroits difficiles d'accès, on en a aussi profité pour changer quelques regards et quelques compteurs. A noter que si on additionne les charges de CHF 18'500.00 pour l'étude et les CHF 526'966.15, on arrive au CHF 543'466.15 qui ont été sortis de la réserve. M. Grivel demande s'il y a des questions sur ces investissements terminés en 2016.

**M. Antoine Gremaud** félicite le résultat par rapport à la HAP et pense qu'il faudrait faire fonctionner une garantie ou utiliser une partie du bon résultat pour corriger les écoulements à la cuisine. Par deux fois, il a loué la salle et a eu les éviers bouchés et quand il a essayé de déboucher, cela sortait par les grilles du sol. M. le Président confirme qu'il y a un souci avec le séparateur de graisse qui se bouche. Le problème est connu et sera résolu.

M. Grivel termine par la lecture du bilan. Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** reprend la parole et dit que le résultat est bon et que de ce fait on a pu faire des amortissements supplémentaires ; on était environ à CHF 620'000.00 de bénéfice et avec ces amortissements on arrive à un bénéfice de CHF 4'676.00. Sous l'angle des investissements, la bonne nouvelle c'est la HAP avec un résultat de CHF 300'000.00 en dessous du budget. Par contre une plus mauvaise surprise avec le captage du RFSM. Il faut préciser que pour le RFSM, les chiffres affichés concernent la part communale, la commune a participé au 50 %, ce qui veut dire que le coût total de réalisation des captages est de CHF 1'400'000.00. C'est surtout au puit des Bûcherons qu'il y a eu les problèmes. Il demande s'il y a des questions ou des précisions à apporter concernant les comptes. Comme ce n'est pas le cas, il donne la parole à **M. Pierre Broye**, Président de la Commission financière.

**M. Pierre Broye** informe que les comptes 2016 ont été révisés par la société Multifiduciaire Fribourg SA. Tous les documents nécessaires, soit les comptes 2016 détaillés, le rapport de révision de la fiduciaire et la liste de contrôle, émise par le Service des communes, ont été reçus par la Commission financière et analysés. M. Broye donne lecture des conclusions de la fiduciaire. Selon leur appréciation et selon les articles 98<sup>d</sup> et 98<sup>e</sup> de la Loi sur les communes l'audit des comptes annuels a été effectué pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. Selon l'appréciation de la fiduciaire, les comptes 2016 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue de comptes communaux et elle recommande d'approuver les comptes annuels tels que soumis avec un excédent de produit de CHF 4'675.99. A titre complémentaire, M. Broye demande de revenir sur le bilan car il est important de voir que sur l'année 2016 le total des actifs et des passifs est de CHF 15'746'775.00. Sur plus de 15 mio, on a plus de 4 mio de fortune et 1,6 mio de réserve, ce qui signifie des moyens propres qui représentent environ 5,5 mio de francs. Du côté des dettes on a environ 10 mio, la situation est donc normale. Au niveau des placements, il faut voir ce qu'il y a derrière le chiffre de CHF 4'728'725.00, soit des immeubles qui sont évalués à des prix conservateurs. Donc la situation de la fortune de la commune est bonne avec suffisamment de réserve par rapport aux engagements futurs qui sont à prendre. En résumé, les comptes sont bons avec une situation saine.

**M. le Président** invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2016 à voter par main levée, en précisant que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

***Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2016 sont acceptés à l'unanimité***

**M. le Président** remercie l'assemblée de la confiance témoignée et espère pouvoir continuer sur le même chemin.

**Point 4**

***Nomination d'un membre à la Commission financière :***

**M. le Président** revient sur ce qu'il a dit en début d'assemblée, soit que le Conseil communal propose de ne pas élire de membre supplémentaire et de rester à 4 membres. Il prend acte de la démission de M. Ropraz pour raison de déménagement.

**Point 5**

***Informations du Conseil communal***

**M. le Président** informe que le plan d'aménagement local, le PAL, va partir à Fribourg la semaine prochaine.

Concernant le bureau de poste d'Avry, il informe que suite à la dernière séance avec les représentants de la Poste, ceux-ci demandent d'accepter la suppression de l'office. Le Conseil communal ne va pas signer d'accord avec la Poste et entend provoquer une décision. Aucun commerce de la place ne veut prendre l'agence postale.

Il informe également qu'il y a une place de parc de libre dans le garage du bâtiment communal pour CHF 80.00 par mois.

**M. le Président** reprend les informations affichées à l'écran. Un véhicule pour les pompiers a été acheté sur la compétence du Conseil. Il s'agit d'un VW Amarok prééquipé, de démonstration, il valait plus de CHF 60'000.00 et a été acquis pour CHF 34'900.00. C'est une bonne occasion pour la PR, il permettra de remplacer la remorque qui n'est plus à jour. L'ancienne Jeep pourra être employée pour tirer le chariot de tuyaux, en remplacement du Mowag. D'ailleurs ce Mowag a été mis en vente dans le bulletin communal. A savoir que l'ECAB ne subventionne pas le véhicule car pas neuf, alors qu'il n'avait que très peu de kilomètres.

2<sup>ème</sup> info, sur demande du Service des ponts et chaussées, on ne peut plus admettre les passages pour piétons sur une route à 80 km/h. Nous en avons 3 qui doivent être supprimés, 2 à Gumefens et 1 à l'entrée du Bry. Une analyse de réduction de vitesse est difficile à Gumefens. Pour le Bry, le passage n'est de toute manière pas logique car il n'y a pas de chemin pour accéder à l'arrêt de bus. L'Etat a dit que les passages piétons donnent une sorte de priorité aux piétons et on ne peut pas donner cette priorité avec une circulation à 80 km/h. Il s'agit en fait d'une fausse sécurité pour les piétons, car actuellement les personnes qui ont des écouteurs sur la tête ou le nez dans leurs smartphones traversent sur les passages sans regarder.

**M. Pierre Broye** demande si cette suppression fera l'objet d'une publication. **M. le Président** répond qu'il n'y aura pas de mise à l'enquête mais qu'on pourra faire une information dans le prochain bulletin ou tout ménage. A savoir que sur la zone de Gumefens, un crédit avait été demandé à l'époque pour faire une étude afin de modifier les accès au lac. Cette étude est en cours et suivant la solution qui sera trouvée, peut-être qu'on pourra remettre des passages pour piétons.

**M. le Président** présente la série de photos qui montrent qu'après plusieurs années la rénovation des bancs est en cours de réalisation. Il y a eu beaucoup d'échanges et de problèmes avec la Société de développement du lac de la Gruyère qui voulait payer des bancs, mais qui attendait des offres et au final rien de concret. Nous avons repris les choses en main et il remercie les deux employés de l'édilité qui réalisent petit à petit ces travaux. L'idée est peut-être aussi de supprimer quelques bancs quand il y en a plusieurs l'un à côté de l'autre, à moins qu'ils soient en état.

La parole est redonnée à **M. Jean-Jacques Reynaud** pour une information sur le fonctionnement du réseau d'eau. Sur le plan affiché ainsi que sur celui publié dans le bulletin communal, on voit l'origine de l'eau qui est consommée. On y voit les sources et les secteurs de consommation. En jaune, l'eau vient de la source communale des Monts et de la source du RFSM, les gens du haut de Gumefens la consomment sans qu'elle passe dans le réservoir puis cette eau va dans le réservoir des Monts. Pour tout ce qui est en bleu, c'est-à-dire Gumefens et le secteur le Châtillon jusqu'au Pavillon, cette eau vient du réservoir des Monts. Le réservoir des Monts est alimenté par nos sources plus par l'ACAPE, c'est-à-dire la source d'Echarlens. La partie rouge est alimentée par le réservoir de Surpin, qui se trouve près de chez Cardinaux à Avry. L'eau est pompée vers le haut

et elle redescend en gravité jusqu'au réservoir du Bry et est aussi redistribuée dans le secteur du Bry. Donc ce qui est rouge vient de la source du puits sous le Gibloux, puits qui a été fait il y a une dizaine d'année.

Différents tableaux sont affichés, dont la production d'eau et les besoins moyens. Pont-en-Ogoz produit 310 litres/minute d'eau en moyenne, ce qui fait 446 m<sup>3</sup> par jour, sans compter le puits d'Echarlens. Notre besoin est de 205 lt/min pour 1'800 habitants, donc 295 m<sup>3</sup> par jour. On fournit Sorens et Pont-la-Ville quand c'est nécessaire, ce qui représente une moyenne annuelle de 72 lt/min, soit 104 m<sup>3</sup> par jour. On a donc un surplus théorique de 33 lt/min et 47 m<sup>3</sup> par jour. Surplus dit théorique car cela ne correspond pas à notre consommation annuelle qui est supérieure, il y a une perte de 20 à 30 %. Une campagne devra être faite pour trouver les fuites. Le PIEP nous a été remis et là il s'agit des premiers résultats. Il y a certains endroits du réseau d'eau qu'il faudra compléter, entre autres un bras mort pour la défense incendie qui est relié à nulle part. Des travaux devront être faits pour relier notre réseau avec la conduite d'eau de l'autoroute. La qualité de réseau de Gumefens est moyenne, il y a passablement de fuites, dont certaines sur des conduites encore en Eternit qu'il faudra remplacer. Pour le réseau d'Avry, la majorité des conduites sont en acier, ce qui n'est pas très bon au niveau de la rouille. Sur les hauts d'Avry, il y a l'ancienne source du Bry qui s'appelle la source Uldry. Il y a des zones de sécurité S1, S2 et S3. Cette source ne peut pas être réactivée et doit être oubliée en raison d'une exploitation agricole en dessus. Pour Le Bry, toutes les conduites sont en PVC, ce n'est pas la meilleure qualité de matériaux, mais on a pas de fuite. Le réservoir de Champ Traversey va devoir être abandonné, car trop petit et plus aux normes. Actuellement on a 28,4 kilomètres de conduites d'eau avec une panoplie de conduites différentes. Dans les 4 à 5 prochaines années, un investissement d'environ 1,5 mio devra être fait. Pour le financement futur, le règlement devra être revu pour gérer équitablement les taxes de raccordement, la charge de préférence et la taxe d'exploitation des immeubles. La charge de préférence sera de maximum 70 % de la taxe raccordée. Notre réseau d'eau est estimé actuellement à CHF 15'100'000.00.

Pour les travaux en cours et futurs, le PIEP est en phase finale et devra être envoyé à Fribourg par le bureau d'ingénieurs. Le relevé des conduites pour la numérisation a commencé, il est fait par M. Marcel Fragnière au niveau des regards et le bureau d'ingénieurs. A savoir que l'Etat a décidé que les plans seront dorénavant accessibles à tout le monde. L'élaboration d'un nouveau règlement communal est prévue. Il faut prévoir également l'adduction d'eau et défense incendie dans le secteur Le Féty à Gumefens et le remplacement de la conduite en Eternit à la route des Gottes à Gumefens également.

**M. le Président** remercie M. Reynaud pour le bilan complet qui nous a été présenté concernant l'eau potable. L'état à ce jour de notre réseau est désormais clair et une situation des travaux qui devront être faits.

Pour la dernière information, la parole est donnée à **M. Michel Grivel** pour nous présenter un sujet sur les forêts. Il souhaitait nous montrer quelques photos sur l'exploitation d'une coupe en forêt. On y voit des nouveaux plants de sapins blancs qui ont une protection pour la tige, on voit aussi la nouvelle formule actuellement en forêt, c'est-à-dire laisser les tas de branches pour la biodiversité. Les coupes sont d'abord employées pour les centrales de chauffe de Gumefens et d'Avry et une partie pour l'hôpital de Riaz. Env. 230 m<sup>3</sup> résultent de la coupe affichée, ce bois a déjà été en partie vendu à la scierie Geinoz à Enney, d'une valeur d'environ CHF 110.00/m<sup>3</sup>. Le rabotage n'est pas fait par la corporation, c'est le scieur qui vient directement sur place, là les bois font 20 mètres de long. Cette coupe se situe sur Gumefens, en amont de la cabane forestière.

**M. le Président** rappelle finalement que selon le « billet du Syndic » du bulletin communal, on doit repenser sérieusement à nos centrales de chauffages. Celle d'Avry nous a causé beaucoup de soucis cet hiver. Cette installation doit être changée et un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour faire une étude. Un budget sera présenté pour l'assemblée de cet automne et peut-être même qu'une assemblée extraordinaire aura lieu en septembre pour discuter du sujet. Des frais devront effectivement être faits pour cette centrale de chauffe.

---

## **Point 6**

### **Divers**

Néant.

---

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. le Président clôt l'Assemblée en remerciant les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

**L'Assemblée est levée à 21h20.**

**Annexe : dossier de présentation des sujets, faisant partie intégrante du présent PV.**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 3 juillet 2017.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare